42.

Case
FRC
5388

MÉMOIRE
DES MINISTRES DU ROI,

Adressé à l'Aſſemblée Nationale, le 24 Octobre 1789.

MESSIEURS,

LES Miniſtres du Roi, avant de s'expliquer ſur la partie de votre arrêté du 21 de ce mois, qui les concerne, ont cru devoir la tranſcrire ici.

» Que les Miniſtres du Roi déclareront poſitivement » quels ſont les moyens & les reſſources que l'Aſſemblée » Nationale peut leur fournir pour les mettre en état » d'aſſurer les ſubſiſtances du Royaume, & notamment » de la Capitale, afin que l'Aſſemblée Nationale ayant fait » tout ce qui eſt à ſa diſpoſition ſur cet objet, puiſſe » compter que les lois ſeront exécutées, ou rendre les » Miniſtres & autres Agens de l'autorité, garans de leur » inexécution. »

On n'a pas beſoin de le dire, ce n'eſt jamais que par les faveurs de la Providence, par d'heureuſes moiſſons, que la ſubſiſtance d'un royaume tel que la France peut-être aſſurée. Les ſupplémens que fourniſſent les Pays étrangers, n'ont point de proportion avec les beſoins journaliers de vingt-ſix millions d'ames; ils n'en ont même aucune avec

A

f-M+W9652

la conſommation annuelle de la Capitale, puiſque cette conſommation, aujourd'hui de plus de trois mille ſetiers par jour, & naguere de quatre mille, forme dans le cours d'une année une quantité immenſe. Cependant les pays qui nous avoiſinent ne nous offrent aucun ſecours; l'Eſpagne & la Suiſſe ont des beſoins continuels, les Etats d'Allemagne qui touchent à nos frontieres, ont preſque tous interdit l'exportation, & la Lorraine & le Pays Meſſin y cherchent en vain des ſecours ſuffiſans; la Flandre Autrichienne, réduite au ſimple néceſſaire, eſt forcée d'adopter le même ſyſtême. La liberté d'exportation qu'on avoit eſpérée d'Angleterre, n'a point encore eu lieu. Le Roi de Pruſſe vient de défendre la ſortie des grains de tous ſes Etats; les marchés de Hollande ſont épuiſés, & l'on y attend avec impatience des ſecours du Nord, mais ils ne ſeront abondans qu'après l'hiver & à l'époque de la fonte des glaces.

Il devient donc plus néceſſaire que jamais, de s'oppoſer à toute eſpece d'exportation de blés de France. Cette exportation y a été défendue ſans aucune interruption dès les commencemens du mois de ſeptembre de l'année derniere; & vous avez eu d'autant plus de raiſon, Meſſieurs, de confirmer cette diſpoſition, que la fraude avoit été rendue plus facile depuis que les violences des Faux-ſauniers & des Contrebandiers de tabac, ont diſperſé les Employés placés aux frontieres de pluſieurs provinces, & qu'ils ont été enhardis dans beaucoup d'endroits par le concours des habitans des lieux mêmes. Les ordres les plus continuels & les plus actifs ont été donnés de la part du Gouvernement, pour réparer l'effet de ces malheureux excès. On a établi des cordons de troupes pour ſuppléer à l'inſpection des Prépoſés aux douanes; le zele des Municipalités a été partout excité, & des Fermiers généraux ont été chargés de miſſions particulieres pour concourir par eux-mêmes au rétabliſſement des barrieres. Il eſt réſulté de ces différentes précautions, que l'exportation eſt à peu près réprimée entiérement par-tout, & diverſes lettres dignes de foi, qui ſeront miſes ſous vos yeux, atteſteront cette vérité.

L'Adminiſtration des ſubſiſtances pour la ville de Paris, eſt remiſe en entier aux Repréſentans de la Commune; cette diſpoſition eſt établie depuis l'époque des changemens arrivés dans la Municipalité de la Capitale. Il étoit naturel

THE NEWBERRY
LIBRARY

qu'une adminiſtration ſi importante fût confiée aux Repréſentans des citoyens de Paris, du moment que toutes les autres parties de l'adminiſtration de la ville étoient ſoumiſes à cet ordre de choſes. Nous ſavons que la Municipalité s'eſt livrée à cette geſtion avec le plus grand zele ; mais elle a dû néceſſairement éprouver les avantages & les inconvéniens attachés à une adminiſtration collective, ſorte de geſtion qui aſſujetit à une multiplicité d'avis & d'opinions, en même temps qu'elle procure une grande diverſité de moyens. L'Aſſemblée municipale rendra ſûrement la juſtice aux Miniſtres du Roi, & à celui de la finance en particulier, que tous les genres d'aſſiſtance dont elle a montré le moindre déſir, lui ont été prodigués. Les crédits néceſſaires ont été ouverts dans l'étranger, ſoit à ſes Députés, ſoit à ſes Correſpondans ; il exiſte actuellement des ordres d'achats dans les lieux où l'on peut eſpérer des ſecours, & ces ordres ont été tranſmis directement par l'Adminiſtration des finances, quand cette marche a paru préférable. On eſt prêt à vous donner à cet égard toutes les informations de détail que vous déſirerez, & ſûrement vous trouverez de la part de la Municipalité, le même empreſſement à vous ſatisfaire. Les Miniſtres du Roi ont vu avec peine que vous ayez détruit votre Comité des ſubſiſtances, puiſqu'il eût été précieux pour les Repréſentans de la Commune de Paris, de recourir à ſes lumieres, & que les Miniſtres du Roi auroient pu confier à ce Comité, les détails de tous les ſacrifices d'argent que fait le Roi pour ſeconder les efforts de la Municipalité.

On a propoſé de donner une prime aux Boulangers ; on a propoſé de leur faire des avances ; le Roi a conſenti à tous ces ſacrifices. Il y a eu une différence conſidérable entre les prix d'achat & les prix de vente ; le Roi l'a ſupportée, & tous les frais de voiture, d'eſcorte & de manutention, ſont encore retombés à la charge du Tréſor royal. Ce Tréſor n'eſt pas riche, vous le ſavez bien, Meſſieurs, & le numéraire effectif ſur-tout eſt d'une rareté extrême. Cependant, quand il faut des fonds dans quelque localité, les Repréſentans de la Commune s'adreſſent au Gouvernement, & il met toujours ces ſortes de demande au rang de ſes dépenſes les plus preſſées.

On a mis récemment ſous les yeux du Roi, l'état de tous les vaiſſeaux expédiés pour le compte de Sa Majeſté,

depuis la fin de l'année derniere, avec la deſtination pour les deux ports ſeulement du Havre & de Rouen ; leur nombre ſe monte à cinq cents deux ; & les approviſionnemens qu'ils ont apportés, s'élevent à plus de vingt-trois millions. Paris eût donc été livré à la plus affreuſe famine, ſans les ſoins paternels de Sa Majeſté ; & ſi le Miniſtre des finances conſentoit à vous inſtruire des moyens perſonnels dont il a fait uſage pour procurer de ſi puiſſans ſecours au milieu du diſcrédit & de la pénurie des finances, vous verriez, Meſſieurs, que le caractere des hommes doit être mis au nombre des garanties les plus dignes d'attention.

On doit ranger parmi les facilités accordées aux Repréſentans de la Commune, l'autorité qui leur a été confiée par le Roi, dans toute l'étendue de la généralité de Paris, relativement aux ſubſiſtances ; autorité réglée à l'inſtar de celle dont jouiſſoient autrefois les Intendans de cette généralité & les Lieutenans de police de la Capitale. Le Roi, de plus, en déférant à la demande de la Municipalité, a cru devoir réſerver à l'approviſionnement particulier de la Capitale, tous les grains recueillis autour de Paris, dans une étendue de quinze lieues de rayon.

Mais malgré ces divers encouragemens, les difficultés que rencontre l'Adminiſtration de l'Hôtel-de-Ville, ſont infinies ; & quoiqu'elle puiſſe ſeule vous en donner une exacte information, il eſt connu du Gouvernement, que les obſtacles apportés à la libre circulation, contrarient à chaque inſtant ſes meſures, & preſque toute la France eſt expoſée aux mêmes traverſes. Vous avez confirmé par deux Décrets, les loix qui ont ordonné depuis long-temps la pleine liberté de la circulation des grains, & vous êtes ſûrement inſtruits de la réſiſtance formelle qu'on oppoſe à ces Décrets dans la plupart des provinces. Les villes maritimes de Bretagne ne peuvent pas recevoir de l'intérieur de cette province, l'approviſionnement qui leur eſt néceſſaire ; encore moins peut-on obtenir que le ſuperflu de cette même province, puiſſe ſervir au ſoulagement du reſte du royaume. Le Rouſſillon refuſe au Languedoc les ſecours dont il a beſoin ; le haut Languedoc prend de l'ombrage des ſecours que le reſte de la province lui demande. Le Lyonnois n'obtient qu'avec des peines infinies de légers ſecours de la Bourgogne ; le Dauphiné ſe cerne en conſéquence. D'autres provinces ſuivent le même

exemple ; & le Havre, Caudebec & Rouen, ont retenu & retiennent encore une partie des approviſionnemens achetés par le Roi, pour le ſecours de la ville de Paris. On ne finiroit point, Meſſieurs, ſi l'on entroit dans le détail des réſiſtances qu'oppoſent non-ſeulement les Provinces, mais encore les Municipalités, & ſouvent les plus petits Villages, à la libre circulation des grains. Les alarmes que la mauvaiſe récolte de l'année derniere ont occaſionnées, ont fait une impreſſion ſi vive, que chacun craint de n'avoir pas ſon approviſionement de l'année, & refuſe de ſecourir ſes voiſins ; & il faut à chaque inſtant que l'Adminiſtration, tantôt par des ordres, tantôt par des menaces, tantôt par les moyens de force qu'elle peut employer, tantôt par des encouragemens pécuniaires, ſouvent par des repréſentations, & quelquefois même par des prieres, s'applique à lever des difficultés ſans ceſſe renaiſſantes ; & cependant elle ne manque jamais de faire ſentir les malheureuſes conſéquences d'un défaut de reſpect pour les Décrets de l'Aſſemblée Nationale.

Vous manifeſtez le deſſein, Meſſieurs, de procurer au Gouvernement les moyens nouveaux qu'il vous demanderoit ; mais vous paroiſſez vouloir exiger que les Miniſtres ſoient enſuite reſponſables de l'inexécution des Lois. Une telle condition ne nous ſemble pas juſte : il faudroit aſſurer l'obéiſſance par-tout ; & à partir du point où nous ſommes, cette obéiſſance complette n'eſt pas l'ouvrage d'un moment. Toute la France eſt en armes. Les Chefs des Milices n'ont point été nommés par le Roi, & ils ne reçoivent point ſes ordres directs. L'ancienne ſubordination des troupes eſt attaquée par des inſinuations de tout genre. Les Tribunaux attentifs à ce qui ſe paſſe dans votre Aſſemblée, ſont inquiets de vos diſpoſitions prochaines, & leur découragement ſe manifeſte par-tout. La conſidération des Magiſtrats, celle même attachée aux grandes places d'adminiſtration, s'affoiblit journellement ; & cette autorité morale qui ſert de ſupplément à la puiſſance réelle, eſt preſque prête à s'éteindre. En même-temps la juſte liberté de la preſſe, transformée dans une licence ſans bornes, livre aux plus infâmes impoſtures la réputation de tous ceux qui ſe vouent aux affaires publiques ; & pour en rendre l'effet plus dangereux, on les répand avec art dans les dernieres claſſes du peuple, & on s'efforce de détruire en elles les

ſentimens d'eſtime & de reſpect qui leur ſervent encore de liens. Nous devons ajouter que par un très-grand malheur, les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, cette derniere ſauvegarde de l'ordre & du retour de la tranquilité, n'ont point encore acquis l'aſcendant qu'ils obtiendront avec le temps; on y défere avec empreſſement dans ce qui eſt profitable aux intérêts particuliers, mais on élude leur autorité quand il eſt queſtion de ſacrifices. Enfin, dans l'intérieur des villes, les Municipalités, les Comités permanens, les Diſtricts, les Troupes bourgeoiſes, les corps de Volontaires, préſentent en beaucoup d'endroits un ſpectacle de déſunion, & les amis de la Patrie, les vrais citoyens de l'Etat, cherchent en vain où eſt la paix, où eſt la ſubordination qui l'aſſure; où eſt la concorde qui la promet: par-tout un eſprit dangereux d'indépendance ſe mêlant à l'amour vertueux de la liberté, offre un amas confus de craintes & d'eſpérances, dont le temps ſeul & vos généreux ſoins peuvent tirer un réſultat favorable à notre bonheur.

Que pourriez vous donc faire, Meſſieurs, en aſſez peu de temps, pour demander avec juſtice que les Miniſtres deviennent reſponſables de l'exécution des Lois? Ah! ſi leur caution pouvoit garantir le retour de l'ordre, il n'héſiteroient pas à la donner au riſque de tout ce qui pourroit leur être perſonnel; mais une telle garantie ſeroit, de leur part une folle imprudence. D'ailleurs, en aucune eſpece d'adminiſtration publique, qui pourroit promettre autre choſe que le dévouement entier de ſon zele & de ſes facultés? On ne demande pas à un Général entouré de ſoldats, qui dans un eſpace de terrain circonſcrit obéiſſent en ſilence à ſon commandement, on ne lui demande pas d'être caution du ſort d'une bataille; & à l'inſtant d'une disjonction générale qui s'étend d'un bout du royaume à l'autre, vous voudriez exiger des Miniſtres du Roi qu'ils indiquaſſent les moyens à l'aide deſquels ils ſe rendroient garans de l'exécution univerſelle des Lois. Vous trouverez ſûrement, en y réfléchiſſant, Meſſieurs, qu'une telle obligation ne peut leur être impoſée. Les Miniſtres du Roi vous déclarent donc, Meſſieurs, qu'ils ne contracteront point un pareil engagement, & que ſi vous inſiſtiez à l'exiger, ſi vous y inſiſtiez avec le vœu de la Nation, ils céderoient leurs places

aux hommes téméraires qui vous feroient de telles promeſſes. Mais les perſonnes qui ſont ſages & circonſpectes dans leurs engagemens, ne ſont pas celles dont on doit le moins attendre ; & vous pouvez bien compter, Meſſieurs, que les Miniſtres du Roi, fidelles à vos intentions, ſe ſerviront avec le plus grand zele des moyens que vous dépoſerez entre les mains du Roi, & qui leur ſeront confiés par Sa Majeſté.

Vous demandez aux Miniſtres de déclarer poſitivement quels doivent être ces moyens ; mais vous avez connoiſſance comme eux de l'état des affaires générales, & un tableau raccourci des circonſtances préſentes vient d'être mis ſous vos yeux. Le pouvoir exécutif affoibli, preſque détruit, exige abſolument de vos ſoins une régénération efficace : ce n'eſt pas ſeulement l'ordre public, la tranquillité des citoyens, la communication des ſubſiſtances qui vous en font une loi ; c'eſt encore le maintien de la liberté ; car ce bien ſi pur, ſi précieux, eſt cependant le premier que les méchans ſacrifient, quand leur intérêt les y appelle. Ainſi c'eſt pour défendre cette liberté, que vous avez beſoin d'une puiſſance qui les réprime & qui leur réſiſte ; mais une ſimple indication des moyens les plus propres à remplir ce but, ne ſeroit pas ſuffiſante ; car on ne peut ſe diſpenſer de conſidérer en même temps le rapport de chacun de ces moyens avec les principes fondamentaux de la conſtitution que la Nation déſire d'établir d'une maniere ſolide. Ainſi des queſtions ſi vaſtes, des queſtions qui vous occupent depuis pluſieurs mois, ne peuvent pas être réduites à une ſimple déclaration miniſtérielle des moyens néceſſaires pour aſſurer la libre circulation des grains. Il faudroit être appellé à traiter ces objets avec vous, Meſſieurs, dans leur enſemble ; il faudroit, au moins, pouvoir les diſcuter par voie de conférence, & les Miniſtres du Roi accepteront toujours avec empreſſement les rapprochemens de tout genre que vous déſirerez d'avoir avec eux. Les ſentimens généreux de Sa Majeſté nous ſont connus ; ainſi vous nous trouverez, & comme ſes Miniſtres, & comme Citoyens, également pénétrés de la néceſſité d'aſſurer les fondemens d'une Conſtitution libre & heureuſe, & de la néceſſité auſſi de chercher à ramener dans le royaume l'ordre, la paix & la ſubordination. Ce ſont ces deux intérêts éminens

671

qu'il faut concilier, qu'il faut faire marcher de front, ſi l'on veut prévenir la ſubverſion dont nous ſommes menacés, & rendre les François heureux, & la France proſpere. Il en eſt temps encore, on doit l'eſpérer ; il ne faut qu'une intention véritable & commune, il ne faut qu'un abandon, qu'une ſuſpenſion du moins des méfiances & des paſſions perſonnelles qui luttent contre le bien public. Ah ! que de reproches nous ſeront faits, que de larmes nous verſerons, ſi au milieu d'un ſiecle de lumieres, la confiance généreuſe de tout un peuple n'a pas produit ces heureux effets avec tant de moyens pour y réuſſir ! C'eſt l'objet ardent de nos vœux, c'eſt le terme chéri de nos ſouhaits, & vous nous trouverez réunis à vos ſentimens de la maniere la plus franche & la plus entiere.

Il faut cependant un autre lien entre vous, Meſſieurs, & les Miniſtres du Roi, & vous ſeuls pouvez le garantir ; c'eſt celui d'une confiance fondée ſur les ſentimens d'eſtime qu'ils ont droit d'attendre de vous, comme de tous les François que vous repréſentez. Et ſi d'autres perſonnes, avec plus de moyens ou de reſſources qu'eux pour captiver votre bienveillance, obtenoient par là des facilités particulieres pour ſervir le Roi & l'Etat, n'héſitez pas à les indiquer, & nous irons au-devant d'elles. Il faut aujourd'hui bien moins d'efforts, bien moins de vertu pour ſacrifier les grandes places que pour les garder ; & vous croiriez aiſément à cette vérité, ſi vous connoiſſiez comme nous toutes les peines, toutes les angoiſſes qui accompagnent l'Adminiſtration, & combien il faut de conſtance dans l'amour du bien, pour n'être pas découragés.

Signés † l'Archevêque de Bordeaux, le Maréchal de Beauvau, le Comte de Montmorin, le Comte de la Luzerne, Necker, le Comte de Saint-Prieſt, † l'ancien Archevêque de Vienne, le Comte de la Tour du Pin.

Sur l'Imprimé de l'Imprimerie Royale

A MARSEILLE, chez F. Brebion, Imprimeur du Roi & de Mgr. le Commandant.